

Séance ordinaire du conseil municipal du 9 mai 2022 à 19 h 30



PAUL GERMAIN

pgermain@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6239



JOEY LECKMAN

District 1 : Secteurs Bon Air,
Canadiana et Domaine
Laurentien
jleckman@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6301



PIER-LUC LAURIN

District 2 : Secteurs Les
Clos-Prévostois
plaurin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6302



MICHEL MORIN

District 3 : Secteurs des
Pins, Mozart et des
Patriarches
mmorin@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6303



MICHÈLE GUAY

District 4 : Secteurs historique
et PSL
mguay@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6304



SARA DUPRAS

District 5 : Secteurs
des Chansonniers, Brosseau
et Joseph
sdupras@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6305



PIERRE DAIGNEAULT

District 6 : Secteurs des
Lacs Écho, René et Renaud
pdaigneault@ville.prevast.qc.ca
450 224-8888, poste 6306

1.3 Suivi des dossiers de la MRC de La Rivière-du-Nord et des divers organismes

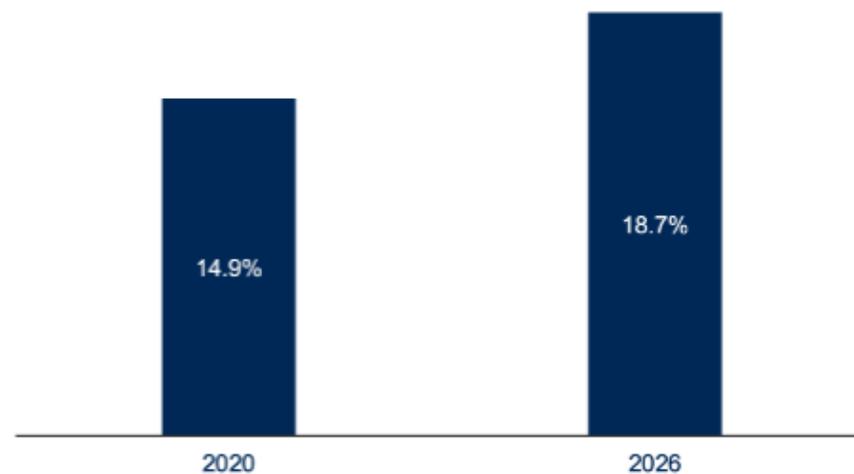
Impact d'une hausse de taux d'intérêt

Résultats des simulations en 2026



Part des charges totales dédiée au service de la dette – Scénario d'une hausse du taux d'intérêt de 3 %

En %



La voix des GOUVERNEMENTS de proximité



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des affaires financières

2.1 Approbation des déboursés et des engagements au 9 mai 2022

Déboursés	
Numéro des chèques	Total des déboursés
57326 à 57520	631 086,16 \$

Engagements	
Numéro des bons de commande	Total des engagements
64301 à 64514	5 402 321,97 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

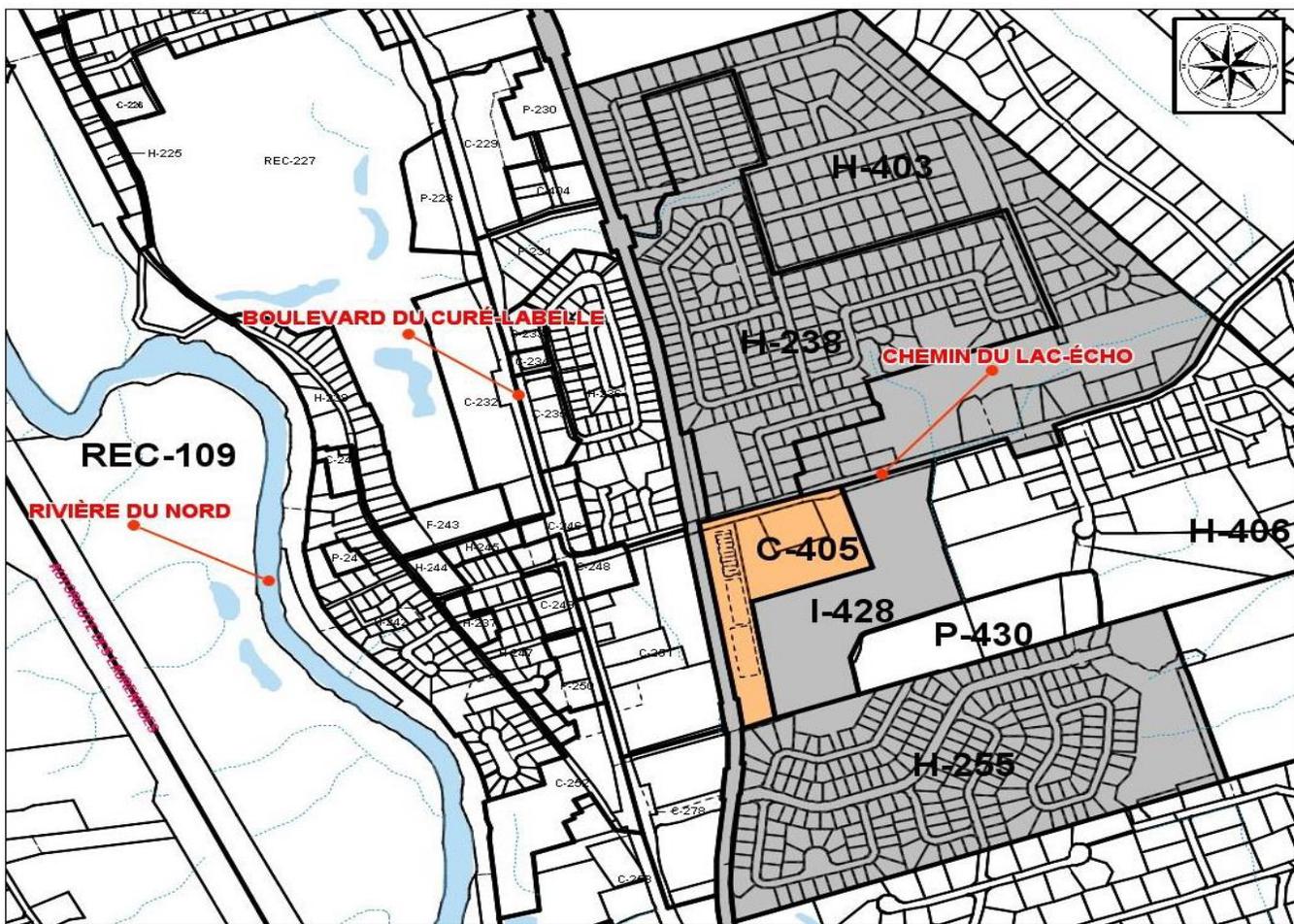
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion règlementaire

3.1 Adoption – Règlement numéro 601-80 amendant le règlement de zonage numéro 601 de la ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage C601 – Microbrasserie et microdistillerie artisanales, sous la classe d'usage C6 – Commerce artisanal, dans la zone C-405



Description

Projet de règlement no. 601-80

Afin d'autoriser spécifiquement l'usage C601 – Microbrasserie et microdistillerie artisanale, sous la classe d'usage C6 Commerce artisanal, dans la zone C-405

Zone visée : C-405

Zones contiguës :
H-238, H-255, REC-401, H-403, I-428

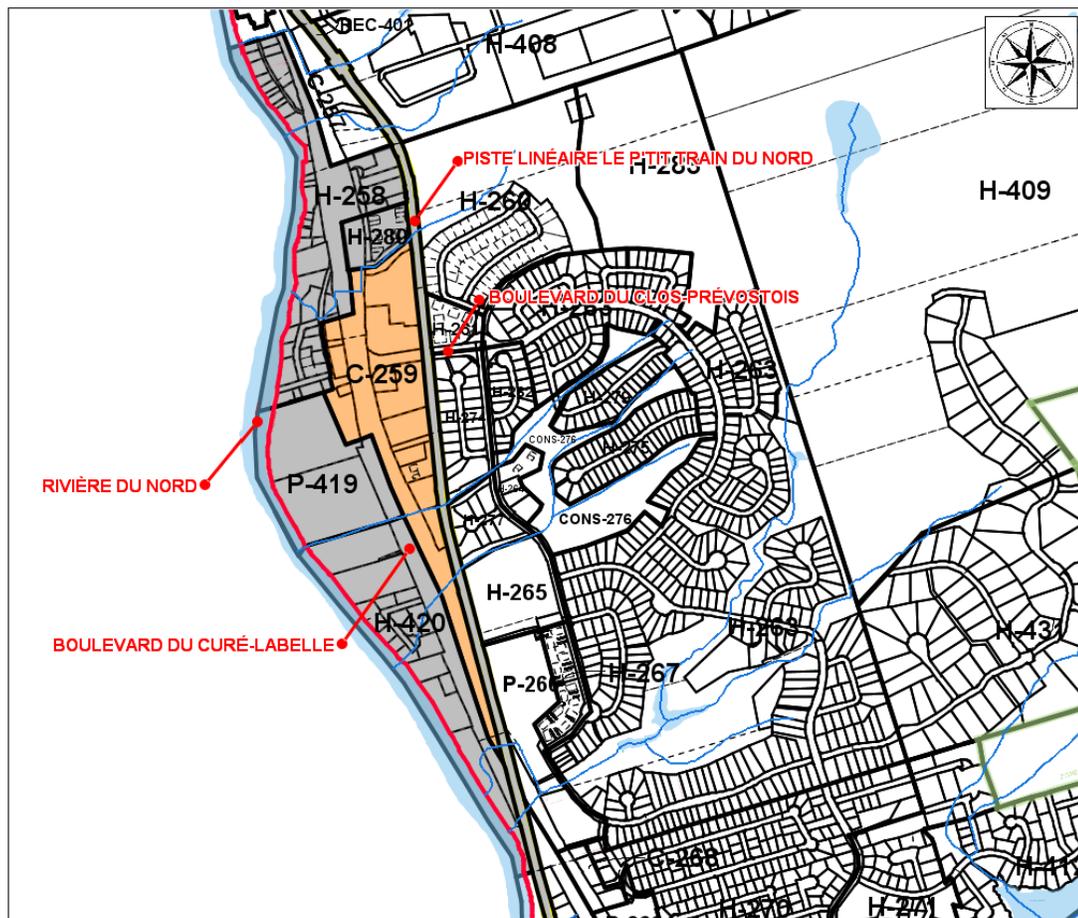
Légende

- Zone visée
- Zones contiguës

Annexe : A	Plan no :
Échelle : Aucune	Date : 2022-03-01

Gestion règlementaire

3.2 Adoption – Second projet de règlement numéro 601-81 amendant le Règlement de zonage numéro 601 de la ville de Prévost, tel que déjà amendé, afin d'autoriser spécifiquement l'usage P103 – Service de garde en garderie et garderies, sous la classe d'usage P1 – Usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics, dans la zone C-259



Description

Projet de règlement no. 601-81

Afin d'autoriser spécifiquement l'usage P103 - Service de garde en garderie et garderies, sous la classe d'usage P1 - Usages et services institutionnels, gouvernementaux et publics, dans la zone C-259.

Zone visée : C-259

Zones contiguës :

H-258, H-280, REC-401, P-419, H-420

Légende

- Zone visée
- Zones contiguës

Annexe : 2	Plan no :
Echelle : Aucune	Date : 2022-03-29

Gestion règlementaire

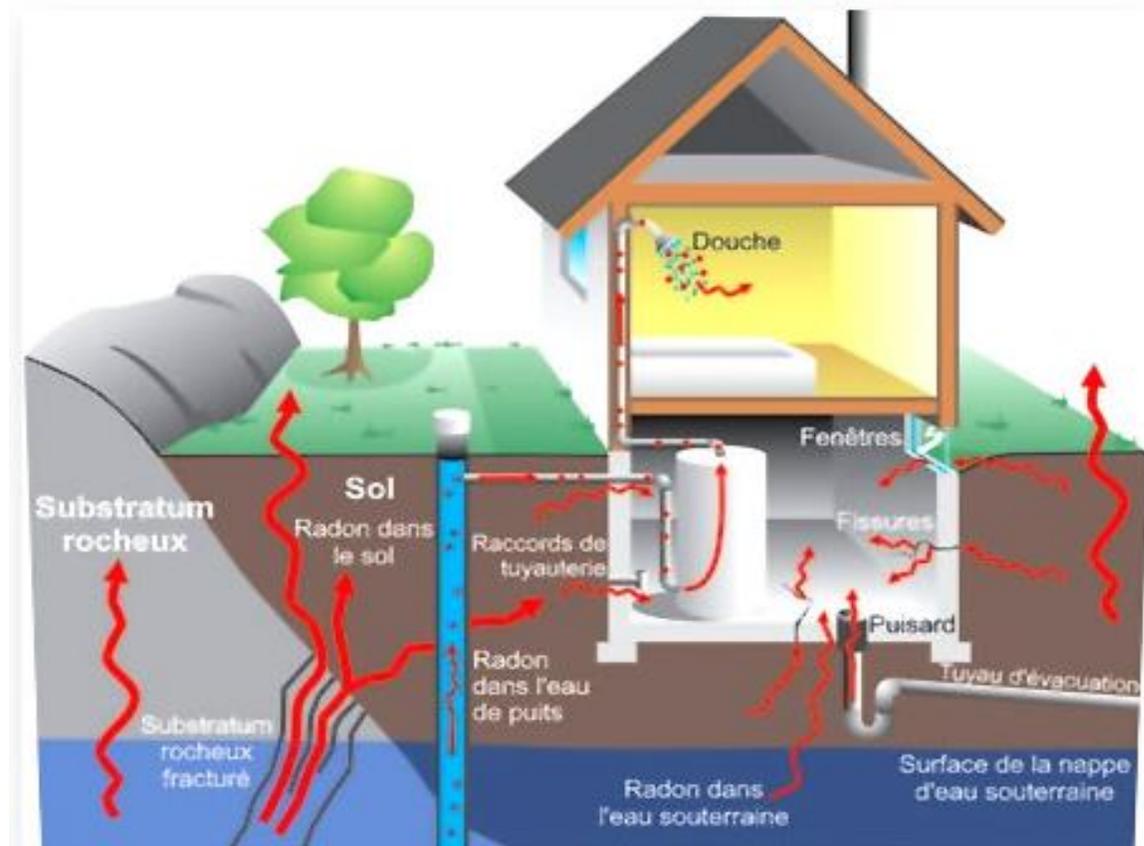
3.3 Adoption – Règlement 718-3 amendant le Règlement 718 concernant la bibliothèque municipale (Modification du Code de conduite)

But du règlement : Révision du Code de conduite applicable aux usagers de la bibliothèque.

Gestion règlementaire

3.4 Adoption – Règlement 801-1 amendant le Règlement 801 « Tarification 2022 » (Détecteur de radon)

But du règlement : Inclure, au règlement de tarification, les coûts pour l'achat d'un détecteur de radon en marge d'un prochain programme de subvention.



Gestion règlementaire

3.5 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 801-2 amendant le Règlement 801 « Tarification 2022 » (Travaux en bande riveraine)

But du règlement : Inclure, au règlement de tarification, un permis pour autoriser des travaux en bande riveraine.

Frais pour ce permis : 100 \$

Gestion règlementaire

3.6 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 731-2 amendant le Règlement 731 sur la gestion contractuelle

But du règlement : Modification du règlement sur la gestion contractuelle notamment par la modification des modes de sollicitation pour les contrats dont la dépense est inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public

En date du 9 mai 2022, ce montant est de 105 700,00 \$

Gestion règlementaire

3.7 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 779-3 amendant le Règlement 779 relatif à la vente et à la fourniture de contenants, emballages et autres objets à usage unique ou individuel par certains commerçants (Concordance entre deux articles)

But du règlement : Modification de l'article 4 c), intitulé *Contenants et autres objets à usage unique ou individuel*, pour y ajouter les mots « (ou autres breuvages chauds) » après le mot « café ».

Cette phrase se lira comme suit : « c) Les verres et tasses à café (ou autres breuvages chauds) à usage unique fournis pour consommation de breuvages sur place ou à emporter, en plastique, en carton multicouche, en aluminium, en acier ou en verre »

Cette phrase sera donc la même que celle à l'article 10 qui prévoit la redevance exigible.



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des contrats

5.2 Réfection de toiture au bâtiment situé au 2945, boulevard du Curé-Labelle – Appel d'offres sur invitation TP-SI-2022-29 – Octroi de contrat

	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Toitures Caron & Fils inc.	31 055,00 \$	35 705,49 \$
2	Toitures P.B. (9335-5071 Québec inc.)	N'a pas soumissionné	
3	Les Toitures Président inc.	N'a pas soumissionné	

Gestion des contrats

5.5 Services professionnels pour le contrôle des matériaux – Chemin du Lac-Écho – Demande de prix numéro ING-DP-2022-36 – Octroi de contrat

	Soumissionnaires	Montant sans taxes	Montant avec taxes
1	Solmatech inc.	21 684,60 \$	24 931,87 \$



Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

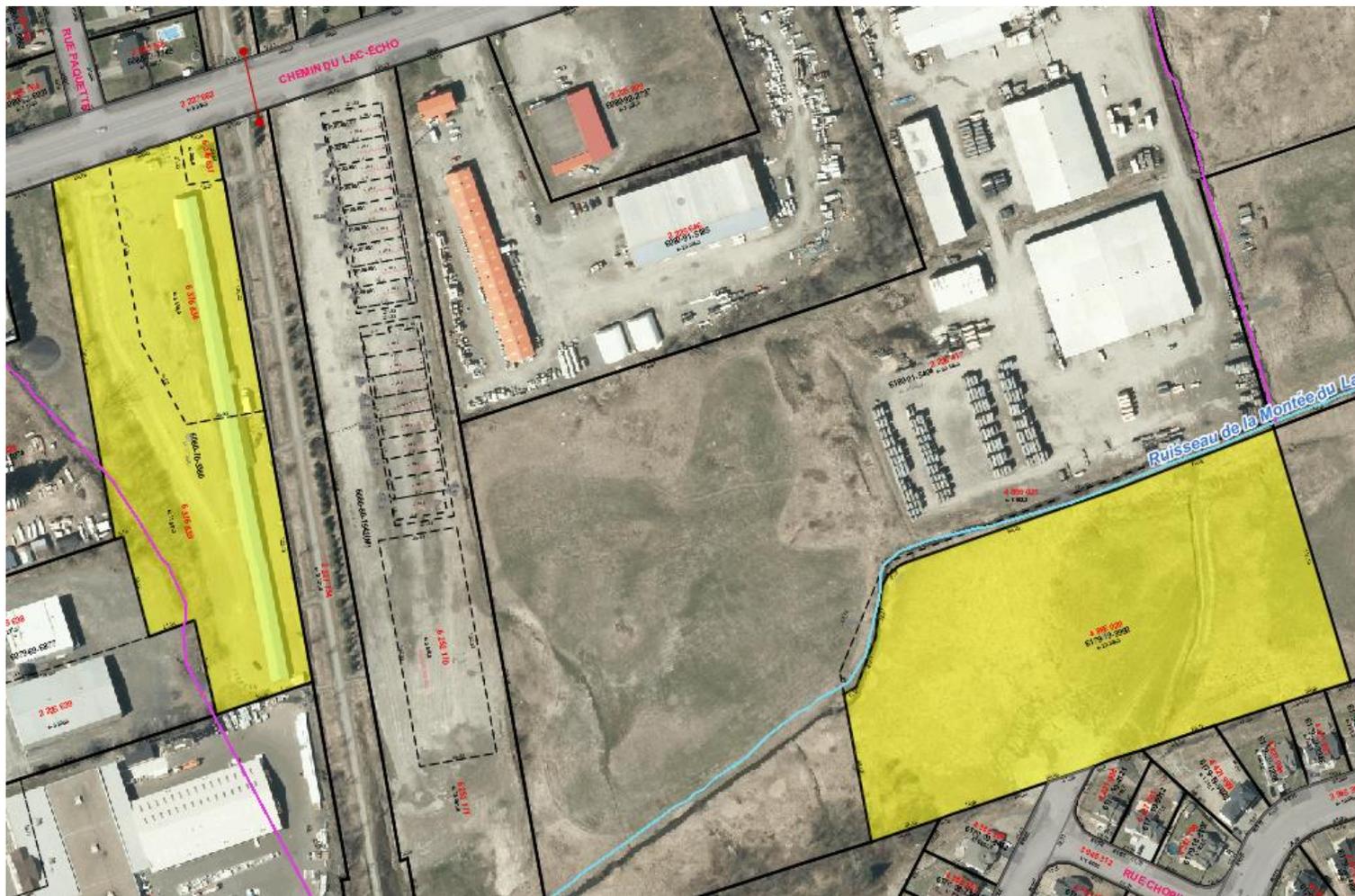
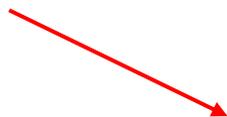
Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion des infrastructures

6.3 Entente de stationnement et droit d'usage temporaire – Lots 6 376 838 et 6 376 839 du cadastre du Québec, chemin du Lac-Écho

Stationnement



Zone des travaux





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion du développement durable

7.1 Utilisation de la Réserve financière pour projets à teneur environnementale (Règlement 690) et octroi de permissions d'utilisation de terrains municipaux – Projets communautaires de potagers et d'aménagements

Localisation des oasis pour les monarches – 3 sites

Gare de Prévost – 2 bacs



Rue du Clos-des-Réas – 2 bacs



Parc des Morilles





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

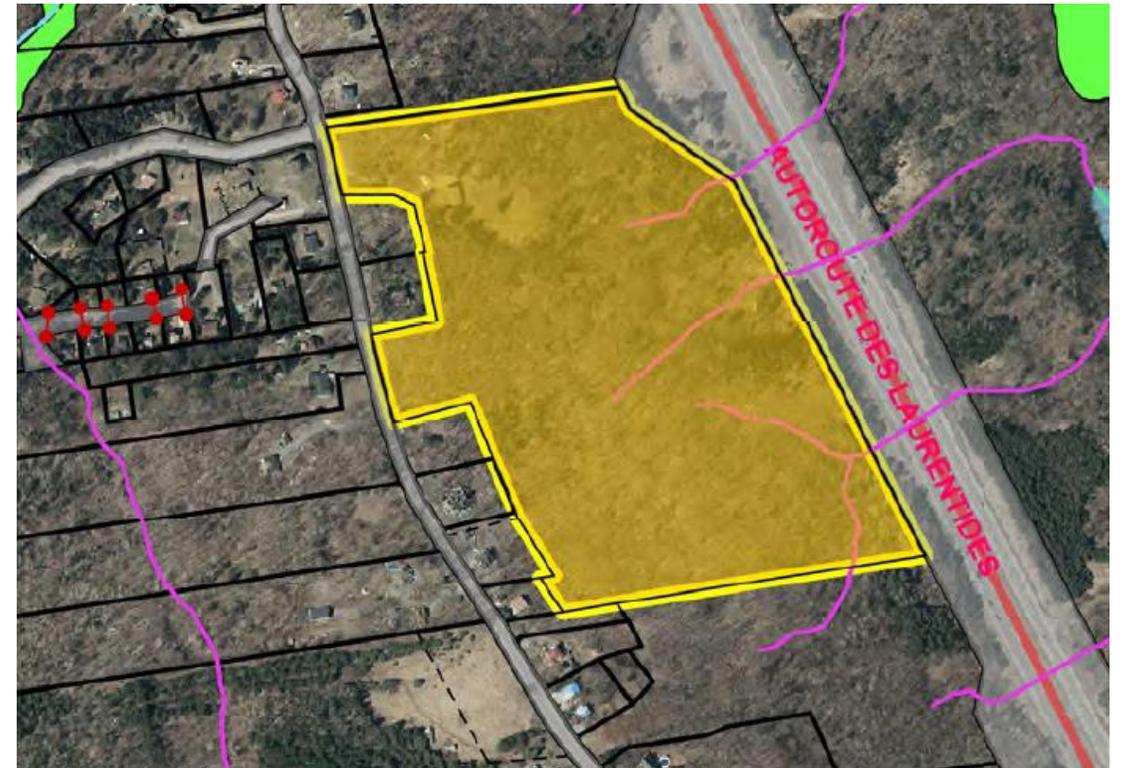
Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Gestion de l'urbanisme

10.2 Demande de dérogation mineure numéro 2022-0008 visant la construction d'un abri à bois (pour une érablière personnelle) - Propriété sise au 950, montée Sainte-Thérèse (Lot 6 195 271 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.3 Demande dérogation mineure numéro 2022-0009 visant l'aménagement d'une garçonnière dans une nouvelle construction - Propriété sise sur le lot vacant situé sur la montée Sauvage (Lot vacant situé au nord du 1511, montée Sauvage) (Lot 2 531 569 du cadastre du Québec)

Extrait de la réglementation en vigueur :

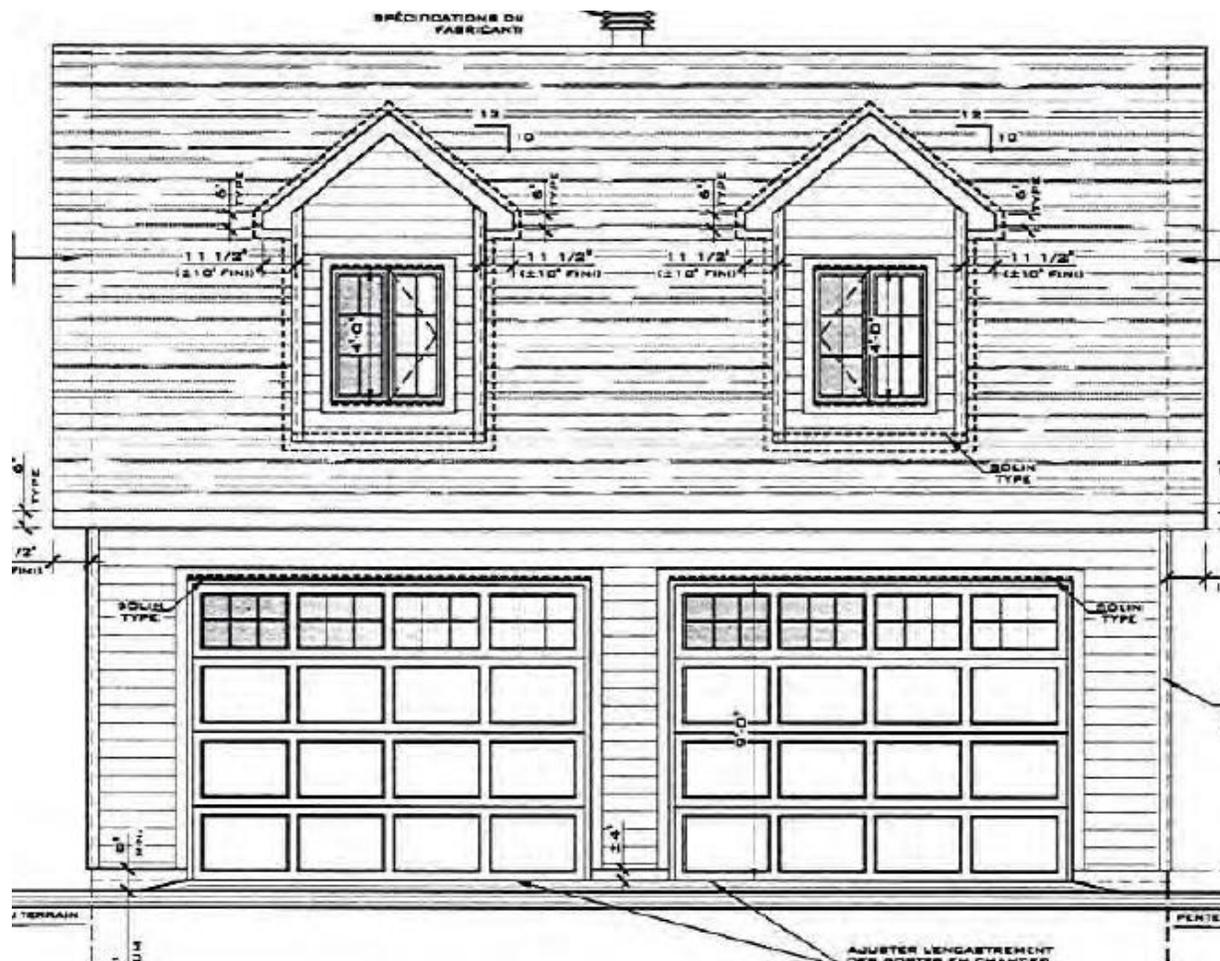
11.4.2 : Conditions d'implantation des garçonnières

L'aménagement d'une garçonnière doit respecter les conditions suivantes :

1. La garçonnière est un usage accessoire à l'habitation ;
2. Une (1) seule garçonnière est autorisée par habitation unifamiliale ;
3. Aucune garçonnière n'est autorisée pour un terrain ayant une superficie inférieure à 1 500 mètres carrés ;
4. Pour tout terrain ayant une superficie se situant entre 1 500 mètres carrés et 2 999 mètres carrés et ayant une longueur de façade égale ou supérieure à 25 mètres, le bâtiment principal et la garçonnière doivent être raccordés au réseau d'égout sanitaire municipal ;
5. Pour tout terrain ayant une superficie supérieure à 3 000 mètres carrés, une

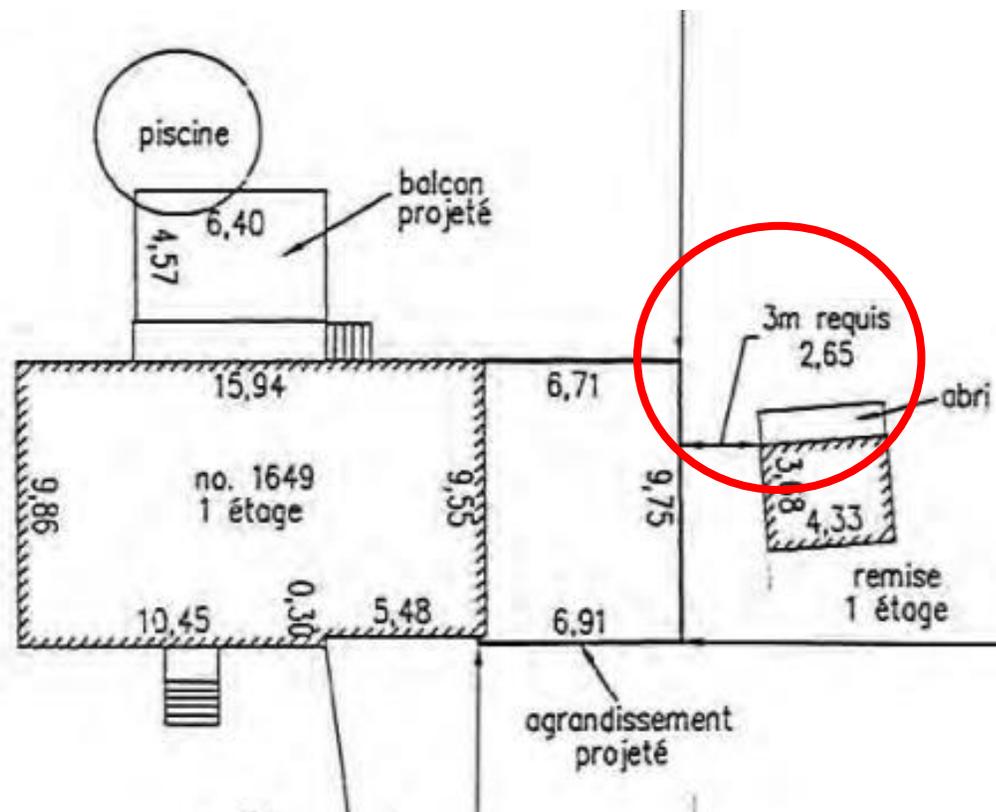
Gestion de l'urbanisme

10.4 Demande de dérogation mineure numéro 2022-0013 visant la superficie d'implantation du garage privé détaché - Propriété sise au 1689, rue des Éperviers (Lot 2 532 028 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.5 Demande de dérogation mineure numéro 2022-0015 visant la distance entre la remise existante et l'agrandissement du bâtiment principal - Propriété sise au 1649, rue des Éperviers (Lot 2 532 018 du cadastre du Québec)





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

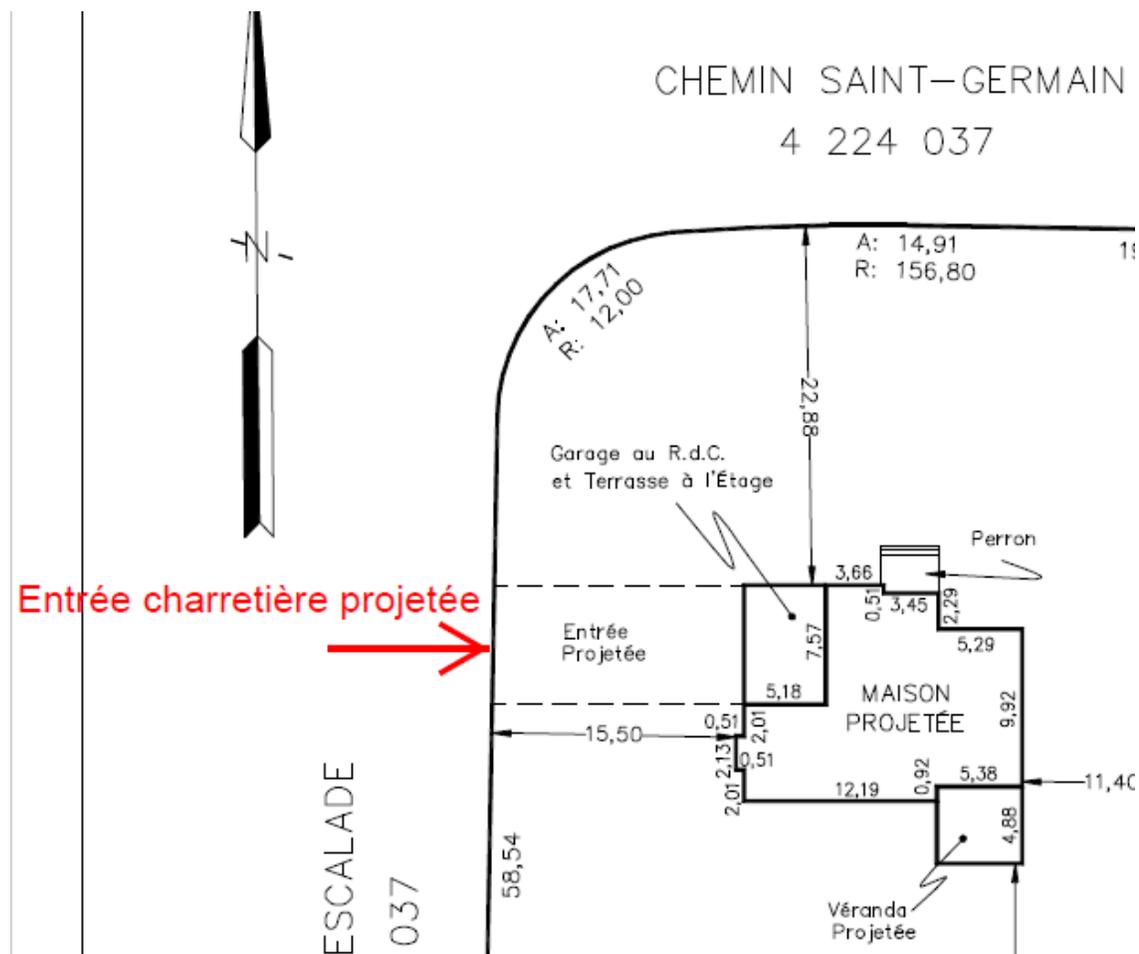
Gestion de l'urbanisme

10.7 Demande de dérogation mineure numéro 2022-0016 visant la distance entre le pavillon de jardin projeté (gazébo) et le bâtiment principal - Propriété sise au 1170, rue du Clos-du-Petit-Mont (Lot 5 142 979 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.8 Demande de dérogation mineure numéro 2022-0017 visant l'aménagement d'une entrée charretière située en cour avant secondaire (rue de l'Escalade) - Propriété sise sur le lot vacant situé sur le chemin Saint-Germain (Lot vacant situé à l'ouest du 575, chemin Saint-Germain) (Lot 4 224 032 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.9 Demande de dérogation mineure numéro 2022-0019 visant la construction d'une clôture en cour avant - Propriété sise au 779, rue Ross (Lot 2 872 096 du cadastre du Québec)

Demande refusée



Gestion de l'urbanisme

10.10 Demande de dérogation mineure numéro 2022-0021 visant le nombre d'entrées charretières
- Propriété sise au 1467, rue des Sous-Bois (Lot 2 781 443 du cadastre du Québec)



Gestion de l'urbanisme

10.11 Demande de PIIA numéro 2022-0020 visant l'installation d'une clôture - Propriété sise au 779, rue Ross (Lot 2 872 096 du cadastre du Québec)

Décision reportée à une séance subséquente





Ville de Prévost
2870, boulevard du Curé-Labelle
Prévost QC J0R 1T0

Téléphone : 450 224-8888, poste 0

Courriel : servicecitoyen@ville.prevost.qc.ca

Site web : www.ville.prevost.qc.ca

Facebook : www.facebook.com/villedeprevost

Période de questions

- Durée : 30 minutes maximum;
- Vous devez vous identifier et indiquer sur quel sujet portera votre question;
- Vous devez vous adresser au maire, en termes polis et ne pas user de langage injurieux ni de propos vexatoires ou diffamatoires;
- Vous devez formuler votre question de manière claire et précise (phrase de type interrogatif);
- Si vous introduisez votre question par un préambule, le faire de manière que celui-ci soit bref et succinct;
- Vous pouvez poser un maximum de deux (2) questions, après quoi le maire peut mettre fin à votre intervention. Vous pourrez bénéficier d'un second tour lorsque toutes les personnes qui désirent intervenir l'auront fait;
- Seules les questions de nature publique sont permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la Ville.

Articles 30 et 31 du Règlement 784

Prochaine séance du conseil municipal

Lundi 13 juin 2022 à 19 h 30

Bonne fin de soirée !